Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07 OCT. 2026
ID : 056-215600420-20260929-DEL2026_83-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

N°DC-2026-83

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19

Objet : Finances - Décision modificative n°01

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC M. Sébastien OGRÉ, M. Lionel LE GALL, Mme Katy VERA, M. Christian BARBIER, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stephanie LE BRUN, Mme Maud SIMONNOT, Mme Stérenn BONNET
POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LE BLAY

Afin de régulariser certaines écritures comptables, il convient de prendre une décision modificative au budget principal 2026 à la demande de l'Agglomération (GMVA) afin de pouvoir procéder aux enregistrements comptables concernant la gestion des eaux pluviales urbaines.

En effet, Monsieur le Maire rappelle que la commune de Colpo a approuvé la convention de gestion de service avec GMVa, pour la gestion des eaux pluviales urbaines lors de la séance du conseil municipal du 29 septembre 2026.

La commune ne disposant pas d'assez de crédits budgétaires sur certains articles comptables, il convient de proposer les mouvements de crédits suivants pour le budget principal 04000 :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	PROPOSE
011	615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	- 1 023,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	1 023,00 €
TOTAL DEPENSES			- €

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	PROPOSE
77	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	756,00 €
TOTAL RECETTES			756,00 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07 OCT. 2026
ID : 056-215600420-20260929-DEL2026_83-BF

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	PROPOSE
458101	458101	Opération sous mandat	7 043,00 €
21	2151	Réseaux de voirie	6 287,00 €
TOTAL DEPENSES			13 330,00 €

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE ARTICLE	PROPOSE
21	2151	Réseaux de voirie	5 264,00 €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 023,00 €
458201	458201	Opération sous mandat	7 043,00 €
TOTAL RECETTES			13 330,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°01 de l'exercice 2026 du budget principal telle que définie ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles conformément au tableau proposé ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme
Le Maire de Colpo
Freddy JAHIER

MAIRIE DE COLPO
56 (Morbihan)